

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le lundi 10 janvier Deux Mille Onze (2011) à vingt heures (20h00), et à laquelle sont présents les conseillères : Jeannine Bastille, Marie-Ève Michaud et Maryse Lizotte et les conseillers : Louis-Georges Simard et Benoit Lizotte, sous la présidence de la mairesse Élisabeth Hudon, formant quorum.

Est absente : Mme Sonia Charest, conseillère.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon ouvre la séance à vingt heures (20h00) par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et fait les vœux de Bonne Année 2011 à tous et toutes.

11-01-001

2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité que Mme Marielle Gamache soit nommée secrétaire d'assemblée pour la réunion de ce soir. Le taux horaire qui lui sera versé est de 25\$ comprenant la prise de notes ainsi que la rédaction du procès-verbal.

ADOPTÉ.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait lecture de l'ordre du jour proposé. Elle propose que le point 20 ait comme sujet : approbation des comptes et Correspondance soit le point 21, Varia devient le point 22 ; Période de questions devient le point 23 ; prochaine séance de travail devient le point 24 ; Prochaine séance publique devient le point 25 et Levée de l'assemblée devient donc le point 26.

11-01-002

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 6 décembre 2010.

ATTENDU QUE tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 quarante-huit heures avant la tenue de la présente, et qu'il a été expédié conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse, Mme Élisabeth Hudon est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter à ce procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du Conseil ; alors

11-01-003

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

5. Adoption du procès-verbal de la 1^{ière} séance extraordinaire du 21 décembre 2010.

ATTENDU QUE tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la 1^{ière} séance extraordinaire du 21 décembre 2010 quarante-huit heures avant la tenue de la présente, et qu'il a été expédié conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse, Mme Élisabeth Hudon est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter à ce procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du Conseil ; alors

11-01-004

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la 1^{ière} séance extraordinaire du 21 décembre 2010 soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

6. Adoption du procès-verbal de la 2^{ème} séance extraordinaire du 21 décembre 2010.

ATTENDU QUE tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la 2^{ème} séance extraordinaire du 21 décembre 2010 quarante-huit heures avant la tenue de la présente, et qu'il a été expédié conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse, Mme Élisabeth Hudon est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter à ce procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du Conseil ; alors

11-01-005

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la 2^{ème} séance extraordinaire du 21 décembre 2010 soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

7. Suivi aux procès-verbaux

- au point 7 : le contrat d'opération des réseaux d'aqueduc et d'égout accordé à la Firme Éco-L'Eau de Rimouski a été signé jeudi dernier.
- au point 9 , concernant le 1^{er} projet de Règlement visant à modifier le Règlement de zonage 1991-2 : le suivi sera fait au point 16 du présent ordre du jour.
- au point 24, concernant le déneigement des trottoirs le long de la clôture du cimetière ainsi que tout le long du village: le conseil attend un retour d'appel fait au Ministère des Transports.

8. Période de questions

Aucune question n'est posée.

9. Description technique des chemins municipaux pour régulariser les titres de propriétés

Dans le dossier de la révision cadastrale, la Municipalité de Rivière-Ouelle désire régulariser les titres de certains chemins ou parties de chemins situés sur le territoire de la dite municipalité. Les chemins concernés sont : le Chemin de la Cinquième-Grève Est, le Chemin de la Cinquième-Grève Ouest, le Chemin de la Pointe, le Chemin Lambert et la Route du Quai.

EN CONSÉQUENCE,

11-01-006

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle approuve les descriptions techniques (plan et description) préparés par André Dumas, arpenteur-géomètre, le 3 décembre 2010, sous le numéro 6495 de ses minutes.

ADOPTÉ

Le conseiller Louis-Georges Simard informe l'assemblée qu'un avis public sera diffusé dans le journal Le Placoteux du mercredi 12 janvier prochain. À lire pour plus de détails. Des copies vidimées de ces descriptions techniques seront déposées au bureau municipal pour consultation.

10. Mandater Arpentage Côte du Sud pour préparer les descriptions techniques

11-01-007

IL EST PROPOSÉ par M Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte l'offre de service de la firme Arpentage Côte du Sud au montant de 12,600\$ taxes en sus.

ADOPTÉ

11. Renouvellement du contrat d'assurance

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler le contrat d'assurance pour protéger tous les biens de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule proposition provenant de Promutuel du Littoral

EN CONSÉQUENCE,

11-01-008

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle renouvelle le contrat d'assurance responsabilité des biens de la Municipalité auprès de ProMutuel du Littoral au montant de 16,092.60\$ incluant les taxes. Le contrat d'assurance débutera le 15 janvier 2011.

ADOPTÉ

12. Entente de consultations juridiques

La Municipalité de Rivière-Ouelle a reçu une offre de service de consultations juridiques dit de « Première ligne » de Moreau Avocats Inc. pour un montant de \$564.38 taxes incluses.

11-01-009

IL EST PROPOSÉ par Mme Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte l'offre de services de Me Gilles Moreau de Moreau Avocats Inc.

ADOPTÉ

13. Désignation de Mme Ginette Michaud comme secrétaire trésorier

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté la démission de M. André Lacombe, directeur général et secrétaire-trésorier et qu'il est essentiel d'avoir un secrétaire-trésorier

11-01-010

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle désigne Mme Ginette Michaud comme secrétaire trésorière de la Municipalité jusqu'à la nomination d'une nouvelle personne comme Directeur général.

ADOPTÉ

14. Indexation des salaires

Le salaire de l'agent de développement est de 20\$/heure pour une semaine de travail de 33 heures à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le salaire de l'inspecteur municipal est de 18.09\$/heure à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le salaire de l'adjointe administrative est de 16.48\$ à compter du 1^{er} janvier 2011. De plus une prime de 500\$ lui sera versée le 30 juin 2011 pour la contribution additionnelle durant la période de transition à la direction générale.

Le salaire de tous les autres employés et des élus municipaux sera indexé de 2.0% au 1^{er} janvier 2011.

EN CONSÉQUENCE,

11-01-011

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les salaires des employés municipaux et des élus municipaux soient ajustés tel que décrits ci-haut à partir du 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉ

15. Paiement des travaux de stabilisation des berges - Transport en vrac

Concernant les travaux effectués pour stabiliser les berges de la rivière au Chemin de la Pointe, Transport en vrac les a achevés en décembre dernier mais il reste la dernière partie des travaux à exécuter au printemps 2011 comme des végétaux à ajouter pour consolider les berges. Le montant total est de la facture reçue de Transport en vrac St-Denis est de 104,764.93\$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE,

11-01-012

IL EST PROPOSÉ par M Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle débourse 81,764.93\$ comme premier paiement à Transport en vrac Saint-Denis et le reste de la facture sera acquittée au moment où les travaux seront complétés.

ADOPTÉ

16. Modification du règlement 2010-04

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a fait une consultation publique le 5 janvier 2011 et qu'aucune demande de modification n'a été faite à la rencontre.

EN CONSÉQUENCE,

11-01-013

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle adopte le 2^e projet du règlement 2010-04 sans modification par rapport au 1^{er} projet.

ADOPTÉ

17. Signataires pour le dossier Anne Cardi

Modification de la résolution 10-04-013, autorisant le changement de signataires pour l'acte notarié, modification demandée par le notaire Louis Garon dans le dossier de madame Anne Cardi.

ATTENDU QUE, la municipalité de Rivière-Ouelle a cédé une parcelle du terrain du lot 475 (P-475) longeant la route du rang de l'Éventail et que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'aquéreur, Mme Anne Cardi;

ATTENDU QUE la résolution 10-04-013 désignait Mme Maryse Lizotte, mairesse suppléante et Mme Céline Fradette, directrice générale par intérim comme signataires pour l'acte notarié, et que d'une part l'une n'est plus mairesse suppléante et l'autre n'est plus à l'emploi de la municipalité de Rivière-Ouelle;

11-01-014

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jeanine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité le document notarié faisant cession du terrain.

ADOPTÉ

18. Signataires au dossier Ferme Mauli

Modification de la résolution 08-11-277 prévoyant l'acquisition d'une parcelle de terrain de Ferme Mauli.

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle a accepté par la résolution 08-11-277 d'acquérir une parcelle de terrain de la ferme Mauli;

ATTENDU QUE la résolution 08-11-277 ne prévoyait pas de signataire pour l'acte de vente;

11-01-015

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour que la municipalité acquiert la dite parcelle de terrain.

ADOPTÉ

19. Signataires au dossier Ferme Casgrain et Fils

Modification de la résolution 09-08-193 par laquelle la municipalité acceptait de vendre un terrain à la ferme Casgrain.

ATTENDU QUE, la municipalité de Rivière-Ouelle a accepté par la résolution 09-08-193 de vendre à la ferme Casgrain un terrain;

ATTENDU QUE la résolution 09-08-193 désignait le maire M. Roger Richard et le secrétaire trésorier M. André Lacombe comme signataires pour l'acte notarié, et que d'une part l'un n'est plus maire et l'autre a remis sa démission;

11-01-016

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité le document notarié vendant le terrain.

ADOPTÉ

20. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO-ENVIROLAB	278.80\$
ARBREAU TECH INC.	326.10\$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	571.41\$
CAMELIA DESIGN	101.59\$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	338.63\$
PUBLICATIONS CCH LTÉE	255.15\$
CENTRE DU PARE-BISE M.	250.00\$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 016.19\$
DE LAGE LANDEN	645.87\$
DENEIGEMENT JACQUES MICHAUD	4 682.05\$
9091-9598 QUÉBEC INC.	696.28\$
GROUPE DYNACO	741.63\$
INFORMATIQUE IDC	67.73\$
JOURNAL LE PLACOTEUX	208.14\$
JEAN-PAUL ROY, INGÉNIEUR	2 962.97\$
LOCATION D'OUTILLAGE	28.95\$
L.P. TANGUAY LTÉE	262.77\$
LUNE COPIES	118.52\$
M.R.C. DE KAMOURASKA	3 442.56\$
ENTREPR. CAMILLE OUELLET	121.24\$
PG GOVERN QC INC.	338.63\$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	259.67\$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	1 065.55\$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	464.00\$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL	56.44\$
SERVICES SANITAIRES ROY	294.72\$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 457.22\$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 077.75\$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	81 764.93\$
TOTAL COMPTES FOURNISSEURS AU 31/12/2010	105 895.49\$

11-01-017

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la liste des fournisseurs soit ratifiée et approuvée.

ADOPTÉ.

21. Correspondance

1. Route Vaillancourt : une demande de morcellement devra être faite à la CPTAQ ce qui retardera les transactions. Tous les propriétaires seront consultés et le prix demandé sera celui de la valeur des terrains.
2. RECYC-Québec : nous avons reçu un chèque 23 817.92\$ pour l'année 2008.
3. Demande de compensation de 193.02\$ pour un refoulement d'égoût.
4. Copie de la lettre de la CPTAQ qui demande à Bois GM Dufour de fournir le rapport d'incendie.
5. Versement de 15 363\$ du Mamrot en vertu du PIQM
6. Reçu de la MRC une proposition d'intervention en cours d'eau pour l'année 2011 et qui sera étudié lors d'un prochain conseil.
7. Avis de la MRC avec le projet de règlement #166 concernant la rémunération du préfet, des membres du conseil de la MRC qui a été affiché le 23 décembre 2010 tel que demandé.
8. Versement de 371.67 \$ de la CAUREQ.
9. Avis du Gouvernement du Québec qu'on recevra 4 095.25\$ dans le cadre de la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
10. Ville St-Pascal : avis d'un retrait de la ville de l'entente inter-municipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement.
11. SADC : les services d'une éco-conseillère sont confirmés pour nous assister dans le plan de développement durable.

22. Varia.

Aucun point.

23. Période de questions :

- **M. Roger Martin demande des informations concernant la Route Vaillancourt : où est-elle située?**
Mme Hudon décrit où était située la Route Vaillancourt.
- **M. Guy Thiboutot demande pourquoi les limites de Rivière-Ouelle ne sont pas identifiées sur la Route 230.**
L'information est donnée qu'il y a eu précédemment une résolution qui autorisait deux affiches sur la Route 230 identifiant les limites de Rivière-Ouelle : à l'est et à l'ouest. À suivre.
- **La question est posée concernant la démarche de 5 municipalités qui veulent se regrouper pour le ramassage des déchets.**
Pour Rivière-Ouelle, le contrat a été renouvelé pour un an. La possibilité de regroupement est à l'étude avec les 4 autres municipalités. À suivre.
- **M. Roger Richard demande combien de personnes n'ont pas payé leurs taxes municipales depuis 2 ans.**
M. Simard répond que nous procéderons sous peu à un examen des comptes en souffrance.
- **M. Paul-Albert Chamberland demande pourquoi la Municipalité de Rivière-Ouelle paie à la MRC pour le Transport collectif et que celui-ci ne passe pas sur la Route 132.**
Mme Hudon répond que le transport collectif est expérimental pour cette première année d'opération et que les municipalités de la MRC paient leur contribution. Actuellement, les personnes de Rivière-Ouelle qui veulent utiliser le Transport collectif doivent se rendre à l'un des 2 arrêts à St-Pacôme. L'expérimentation continue en évaluant les heures d'utilisation ainsi que l'achalandage et les circuits utilisés. Il faut distinguer avec le Transport adapté qui se fait par réservation. Dans la deuxième phase, il faudrait que ce service soit plus publicisé et qu'il y ait possibilité de transferts. Le sujet sera étudié de plus près. À suivre

- **Mme Lise Lebel tient à souligner toute son appréciation pour les services qu'elle a reçus de M. André Lacombe, ancien directeur général. Elle a beaucoup apprécié sa patience et son sens de la justice.**
Mme Hudon lui confirme que le tout sera consigné par écrit dans le procès-verbal.
- **M. Léo-Paul Thibault renouvelle sa demande pour la réparation du lampadaire défectueux près de sa maison, le long du Chemin de l'Éventail.**
La demande est notée. Il est recommandé de noter le numéro du lampadaire à faire réparer afin que la demande soit bien précise.
- **Mme Odile Hénault parle du lampadaire en face de l'ancien Hôtel Laurentide qui est défectueux ainsi que celui en face de la Route du quai sur le Chemin de la Petite-Anse.**
M. René Lambert tient note de ces demandes de réparation de lampadaires.

24. Prochaine réunion de travail.

La date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 1^{er} février 2011 à dix-neuf heures (19h00).**

25. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique aura lieu le **lundi 7 février 2011 à vingt heures (20h00)**

26. Levée de l'assemblée

A 20h49 minutes, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

11-01-018

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Marielle Gamache, secrétaire de l'assemblée